

EVENEMENTS SOCIAUX DANS LA COMMUNAUTE

NOTE D'INFORMATION

Reproduction autorisée avec mention de la source

XIIe ANNEE

N° 6

15 MAI - 30 JUIN 1967

C H A R B O N N A G E S

Allemagne (R.F.)

Décision confirmée de fermeture (1)

Dans la Ruhr, le siège "Diergardt", à Rheinhausen, fermera le 31 octobre prochain.

Ainsi en a décidé le conseil de surveillance de la "Mathias Stinnes A.G.", réuni en mai dernier.

La fermeture touchera environ 800 travailleurs; 330 d'entre eux pourront faire valoir leurs droits à pension ou à d'autres prestations prévues par le "plan social", mais 440 licenciements restent prévus à l'heure actuelle.

Voyez, en page 24, une
information spéciale

(1) Voir notre Note d'information XII-5, avril-mai 1967

3343/67 F

11.7.1967

COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

HAUTE AUTORITE

COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

DIRECTION GENERALE PROBLEMES DU TRAVAIL, ASSAINISSEMENT ET RECONVERSION

Manifestation de masse contre la fermeture envisagée des sièges "Concordia" (1)

Dans la Ruhr également, une manifestation de masse a eu lieu le 20 mai pour protester contre la fermeture, envisagée pour le 31 mars 1968, des sièges 2/3 et 4/5 de la "Concordia Bergbau AG", à Oberhausen.

Une quinzaine de milliers de mineurs et d'habitants de cette ville et des environs y ont participé.

Le ministre-président du Land de Rhénanie-du-Nord/Westphalie a fait part de la détermination du gouvernement de Düsseldorf de s'opposer, pour des raisons de politique sociale et régionale, au paiement de la prime de fermeture à la société, si celle-ci persiste dans son intention première.

Le conseil de surveillance de la "Concordia" qui devait se réunir d'abord le 13 juin, puis le 20 juin, pour entériner la décision de la direction de l'entreprise, s'est ajourné à une date ultérieure, laquelle dépendra de l'issue des conversations en cours avec les parties intéressées.

Le projet de loi sur "l'adaptation et l'assainissement de l'industrie houillère"

Le gouvernement fédéral a adopté le 24 mai le projet de loi en question, après avoir discuté, le 17 mai, des mesures sociales dont l'assainissement doit s'accompagner (1).

Le Bundesrat a été saisi du projet de loi dans le courant du mois de juin; à son tour, le Bundestag pourra en discuter lors de la rentrée parlementaire de septembre.

(1) Voir notre Note d'information XII-5, avril-mai 1967.

Outre certaines mesures à caractère spécifiquement social, dont nous avons déjà rendu compte, le projet prévoit essentiellement l'institution d'un délégué fédéral (Bundesbeauftragter) pour l'industrie houillère, délégué qui dépendrait immédiatement du ministre fédéral de l'économie et qui aurait pour tâche de promouvoir la rationalisation au niveau des entreprises et des bassins. Le gouvernement de Bonn encouragerait d'autre part, par l'octroi de garanties de crédit et d'allègements fiscaux, la concentration rationnelle des entreprises et des champs d'exploitation. Il favoriserait la création d'activités nouvelles pour le réemploi de la main-d'oeuvre et la diversification de la structure industrielle des bassins en recourant à l'expropriation de terrains miniers inutilisés et à des aides diverses aux investissements nouveaux réalisés avant la fin de 1969.

Les mesures sociales envisagées dans ce cadre par le gouvernement de Bonn ont été pleinement approuvées par le syndicat ouvrier "IG Bergbau-Energie" dès le 18 mai. Le projet de loi a été commenté par le comité directeur de ce syndicat au cours d'une douzaine de réunions de délégués qui ont eu lieu vers la fin mai et qui ont rassemblé en tout 4.000 permanents syndicaux.

Conférence permanente pour la reconversion industrielle

Le 30 mai, 12 organismes municipaux de promotion économique ont fondé, au cours d'une réunion à Unna (Westphalie), une "conférence permanente pour la promotion économique des communes de Rhénanie-du-Nord/Westphalie".

Le but de cette nouvelle institution est de coordonner toutes les mesures à prendre par les municipalités et le Land en vue de créer de nouveaux emplois.

Jours de repos supplémentaires

Les partenaires sociaux de Rhénanie-du-Nord/Westphalie ont conclu le 24 mai une convention collective portant sur l'introduction de journées supplémentaires de repos.

Cette nouvelle convention, qui vient s'ajouter aux accords antérieurs en la matière, prévoit pour 1967 cinq et pour 1968 six jours supplémentaires de repos par suppression des postes dits de "rattrapage".

Des conventions analogues ont été conclues pour les bassins d'Aix-la-Chapelle et de Basse-Saxe.

Belgique

Les fermetures de charbonnages en 1968 et 1969 (1)

Le Directoire de l'industrie charbonnière a soumis au Conseil national consultatif de cette industrie, sous forme de projet, un programme d'arrêt de subvention pour 1968 et 1969, comportant la suppression de quelque 11.000 emplois. Ce programme, qui implique un échelonnement des fermetures, est repris dans le tableau ci-après:

(1) Voir notre Note d'information XI-6, juin 1966.

Charbonnages	Date d'arrêt des subsidia-tions	Production annuelle (en 1000 t)	Nombre de travailleurs concernés
"Belle Vue" Société du Hasard, à Liège	1. 2.1968	115	566
"Nord de Gilly", à Charleroi	1. 3.1968	125	748
"Sainte Marguerite" des Charbonnages du Centre	1.10.1968	250	924
"Bonne Espérance", à Lambusart (Charleroi)	1.10.1968	140	695
"Patience et Beaujonc", à Liège	1.10.1968	200	857
"Heribus" des Charbonnages du Porinage	1. 1.1969	400	1.268
"Gouffre", dans le bassin de Charleroi	1. 4.1969	360	1.792
"Houillères d'Anderlues", Charleroi	1. 7.1969	275	1.114
"José" de Wérister, à Liège	1. 7.1969	125	855
"Le Siège n° 19" de Monceau Fontaine	31.12.1969	100	496
"Le Siège K.S." des charbonnages Limbourg-Meuse, en Campine	31.12.1970 (1)	600	1.870

Pour 1970, le programme du Directoire ne comporte pas de dispositions précises si ce n'est l'objectif de réduire la capacité de production de 1,2 millions de tonnes. La production totale pourrait alors se situer aux environs de 11 millions de tonnes.

Les mineurs FGFB ont déclaré leur opposition à ce programme, lui reprochant de ne comporter ni un programme de reconversion ni un plan de reclassement des mineurs licenciés; d'autre part, la sécurité d'approvisionnement du pays en énergie ne serait pas assurée.

(1) La fermeture s'échelonne au cours des années 1968, 1969 et 1970

Grève aux Charbonnages du Centre (Hainaut)

On se rappelle que la fermeture du siège St. Albert des Charbonnages du Centre avait été reportée au 1er septembre en considération des difficultés de reclassement (1): la remise de préavis de licenciement à 114 travailleurs du jour a, néanmoins, provoqué un mouvement de grève, tant dans ce siège que dans celui de Ste Marguerite.

Cette grève de 24 heures a été couronnée de succès: les préavis ont été suspendus.

Chômage technique au charbonnage de l'Héribus (Hainaut)

Un éboulement survenu au charbonnage de l'Héribus à Cuesmes (Borinage) a rendu nécessaire l'abandon de plusieurs étages de l'exploitation; certains d'entre eux pourront être remis en service à partir du 1er août.

Une grande partie des mineurs astreints au chômage par cet accident pourront être reclassés à l'intérieur de l'exploitation ou dans d'autres mines; une soixantaine resteront en chômage. Leur reclassement a été demandé par l'assemblée du personnel.

France

Conclusion de pourparlers

On se rappelle que l'indemnisation du chômage partiel faisait depuis longtemps l'objet de pourparlers entre la direction des Charbonnages de France et les syndicats (2).

(1) Voir notre Note d'information XII-5, avril-mai 1967

(2) Voir notre Note d'information XII-2, janvier-février 1967

Le 18 mai, les négociations ont abouti à un accord, prévoyant les améliorations que voici par rapport au protocole du 15 février 1961 qui réglait jusqu'à présent cette matière:

- les jours de chômage sont indemnisés à partir du deuxième jour qui survient dans un mois donné;
- le maximum des journées non indemnisées est fixé à 9 par an;
- l'indemnité est égale à une journée du salaire de base de chaque catégorie d'ouvriers, y compris la majoration d'ancienneté.

Ces dispositions sont applicables à compter du 1er mai dernier (1).

Deux autres protocoles ont également été signés. Le premier, avec effet du 1er janvier dernier, fait passer le taux des cotisations de la retraite complémentaire de 2,5 % à 4 % (2); le second prévoit une indemnité de 20 FF par jour pour les participants aux stages de formation syndicale.

Un "bureau de reconversion" dans le bassin des Cévennes (Centre-Midi)

M. Guichard, ministre de l'industrie, a annoncé qu'un "bureau de conversion" sera prochainement installé dans le bassin des Cévennes: sa mission consistera à promouvoir une nouvelle orientation de l'industrie dans les localités frappées par la crise des charbonnages.

Des bureaux de ce genre existent déjà dans le Nord, en Lorraine, à St. Etienne et à Montceaux-les-Mines.

(1) Le 29 mai a été chômé dans le Nord/Pas-de-Calais

(2) Voir notre Note d'information XI-11, novembre-décembre 1966

Une demande des syndicats des cadres

Les syndicats CGT et FO groupant les ingénieurs des Charbonnages de France ont attiré l'attention des différents pouvoirs publics sur les graves conséquences sociales qu'entraînerait une modification des conditions d'emploi ou de la structure des charbonnages, si les syndicats n'étaient pas préalablement consultés.

Une politique de l'énergie, jugée indispensable depuis 1963, a été réclamée de nouveau.

Pays-Bas

Augmentation des rémunérations au 1er juillet

Selon les informations de la presse néerlandaise, le Conseil de l'industrie minière a décidé le 14 juin de relever de 4 1/2 % les rémunérations des ouvriers et des employés de ce secteur.

Cette mesure prend effet à partir du 1er juillet 1967.

Au cours de la même séance, le Conseil a adopté un certain nombre de propositions formulées par sa commission pour l'étude de la structure du personnel, lesquelles visent à rendre moins sensibles les différences dans les grilles de rémunération entre les diverses catégories du personnel.

M I N E S D E F E R

Allemagne (R.F.)

Un "plan social" pour les travailleurs de la mine "Kleiner Johannes"

Le "directeur du travail" de la Salzgitter Erzbergbau AG a annoncé au cours d'une conférence de presse la mise au point d'un plan social pour les travailleurs de la mine "Kleiner Johannes", à Pegnitz (Haute-Franconie, Bavière) (1).

Ce plan, qui prévoit des mesures au bénéfice des 350 mineurs touchés par la fermeture envisagée d'ici fin 1967, a été transmis pour examen au comité directeur du syndicat "IG Bergbau-Energie" au cours de la première quinzaine de juin.

Selon le directeur du travail, le problème essentiel est celui de l'implantation à Pegnitz d'industries nouvelles qui faciliteraient le réemploi des travailleurs licenciés; dans la localité même, la seule activité industrielle est celle de l'extraction du minerai de fer qui va cesser cette année.

France

Activité de la "Commission de l'emploi" des mines lorraines (2)

Le groupe de travail paritaire dénommé "Commission de l'emploi", qui a été mis en place sur la base du protocole d'accord signé en conclusion de la grève d'avril, s'est réuni à fin mai pour étudier l'évolution de l'emploi. Les prévisions déjà faites d'ici 1970 (réduction de 5.000 unités) ont été confirmées: quelque 1.500 licenciements auront lieu en 1967 (3).

(1) Voir notre Note d'information XII-3, février-mars 1967

(2) Voir notre Note d'information XII-5, avril-mai 1967

(3) y compris les 600, environ, qui étaient déjà prévus: voir notre Note d'information XII-4, mars-avril 1967

Les représentants patronaux ont annoncé des mesures destinées à faciliter, pour les mineurs, la fréquentation des cours de formation professionnelle accélérée (FPA) qui visent à les requalifier pour de nouveaux emplois.

Licenciements et grève

On a annoncé 60 licenciements à la mine de Jarny (M&M), 65 à la mine de Joeuf, 250 à la mine de Valleroy, dans le même département. Cette dernière mine, qui sera totalement fermée à la fin de l'année, a été occupée par les grévistes le 26 juin; après deux jours, le travail a pu reprendre, la direction de l'entreprise ayant accepté de discuter les modalités de reclassement.

Luxembourg

Réforme du système d'assurance-vieillesse pour les mineurs de fer (1)

Afin de venir en aide aux mineurs qui ont dû ou qui devront quitter leur poste de travail à la suite d'une fermeture partielle ou totale, souvent sans avoir atteint l'âge ou le montant de cotisation exigé pour obtenir la pension de vieillesse, un décret grand-ducal du 23 mai dernier a modifié les dispositions sur la sécurité sociale concernant les mineurs (fond et jour) et les employés techniques (fond).

Le travailleur est admis au bénéfice d'une pension immédiate s'il remplit une des conditions suivantes:

- être âgé de plus de 50 ans, s'il a travaillé 30 ans dans les mines;
- être âgé de plus de 55 ans, s'il a travaillé 30 ans, dont 25 ans dans les mines;
- être âgé de plus de 58 ans, s'il a travaillé 30 ans, dont 20 dans les mines.

(1) Voir notre Note d'information XII-3, février-mars 1967

Le bénéficiaire de la pension anticipée est soumis à l'obligation de ne plus exercer désormais aucune activité professionnelle.

Le décret est d'application pour les fermetures intervenues depuis le 1er janvier 1963.

Fermeture de la mine d'Obercorn

Comme prévu (1), la mine d'Obercorn de la société belge Cockerill-Ougrée a été fermée le 31 mai dernier. Un crédit de 4 millions FB a été ouvert par la Haute Autorité pour la réadaptation de 70 travailleurs qui ont été licenciés.

S I D E R U R G I E

Allemagne (R.F.)

Echec de négociations paritaires (2)

Le 14 juin, la commission tarifaire élargie ("grande commission") du syndicat "IG Metall" a fait une déclaration constatant l'échec des négociations paritaires sur les rémunérations des quelque 210.000 travailleurs occupés dans la sidérurgie de Rhénanie-du-Nord/Westphalie.

La dernière réunion paritaire à ce sujet, qui faisait suite à six réunions antérieures, a eu lieu le 9 juin.

(1) Voir notre Note d'information XII-4, mars-avril 1967

(2) Voir nos Notes d'information XII-1 à 5, janvier-mai 1967

Du côté syndical, on s'y est déclaré prêt à renoncer à un relèvement des rémunérations réellement touchées, pourvu que la nouvelle convention collective garantisse le maintien du revenu en englobant désormais certains avantages extraconventionnels.

Du côté patronal, on a rejeté ces propositions en insistant sur la nécessité de remettre à début octobre la poursuite des négociations paritaires.

Entretiens sur la politique régionale à mener dans le territoire d'Amberg (Bavière)

Des entretiens ont eu lieu à Bonn le 17 mai au ministère fédéral des affaires économiques pour examiner la situation de la société "Luitpold Hütte AG", à Amberg, et les mesures de reclassement de la main-d'oeuvre et de création d'industries nouvelles à envisager dans la région (1).

Des parlementaires bavarois, des membres de la direction de la "Luitpold Hütte" et le directeur de la chambre d'industrie et de commerce de Ratisbonne (Regensburg) ont participé à ces entretiens qui se sont déroulés sous la présidence de M. Arndt, secrétaire d'Etat.

France

Fermetures et reclassements

L'usine de Saulnes (M & M) de la Société des hauts fourneaux réunis de Saulnes et d'Uckange sera fermée à la fin de 1968: on essayera de résoudre entretemps le sérieux problème de reclassement créé par la suppression de 620 emplois. Des réemplois dans le groupe USINOR sont prévus; la société, d'autre part, encouragera la création de nouveaux emplois.

(1) Voir notre Note d'information XII-1, décembre 1966-janvier 1967

Les 120 travailleurs de l'usine Sidelor-Auboué (M & M), dont la fermeture est annoncée pour bientôt, seront par contre reclassés à l'intérieur de l'entreprise.

Par ailleurs, une importante réduction d'effectif est prévue à la Compagnie des Ateliers et Forges de la Loire par suite de la rationalisation de la production.

Une fermeture partielle d'usine aura lieu en Normandie, en décembre prochain: les Hauts Fourneaux de Rouen, à Grand-Queuilly arrêteront leur production de fonte brute; 460 travailleurs seront touchés par cette mesure.

Réunion d'information sur la sidérurgie française

Une réunion d'information sur la situation de la sidérurgie française a eu lieu à Paris le 24 juin auprès de la Chambre syndicale de la sidérurgie.

M. Ferry, président de cette organisation, a fait le point sur l'état d'application de la convention Etat-sidérurgie (1): 64 % des crédits prévus ont été affectés; 70 % des investissements nouveaux ont été localisés en Lorraine, ce qui montre la volonté de ne pas abandonner cette région. La solution des problèmes d'emploi, a dit M. Ferry, s'est révélée plus facile que prévu; à quelques exceptions près, il n'y a pas eu de licenciements.

Les représentants des syndicats ont eu l'occasion d'exposer leurs vues: la CFDT s'est plainte de n'avoir pas été consultée lors de la conclusion de la convention avec l'Etat et la CGT a renouvelé ses revendications traditionnelles, visant notamment à la réduction de l'horaire de travail et à la nationalisation du secteur.

(1) Voir nos Notes d'information XI-5 et XI-8, mai et juillet-août 1966

Pays-Bas

Diminution de la durée du travail

A partir du 1er juillet 1967, la durée hebdomadaire du travail est réduite, sans perte de salaire, de 45 à 43 heures dans la sidérurgie comme dans l'ensemble de l'industrie métallurgique néerlandaise.

A partir de la même date, les ouvriers et les employés de l'industrie sidérurgique sont tous rémunérés sur base mensuelle.

D I V E R S S E C T E U R S

Allemagne (R.F.)

Dénonciation de conventions collectives pour 5,5 millions de travailleurs

A la fin du mois de mai, les conventions collectives intéressant les rémunérations de quelque 5 millions et demi d'ouvriers et employés ont été dénoncées pour le 30 juin 1967. Au nombre des travailleurs concernés par l'événement figurent 3,7 millions de métallurgistes des divers secteurs et 1,6 million de travailleurs des services publics.

En métallurgie, ce sont les associations régionales (Landesverbände) des employeurs qui, dans la plupart des régions, ont effectué la dénonciation des conventions en vigueur; les employeurs considèrent leur geste comme une riposte tactique à la dénonciation intervenue peu auparavant en Bade-Wurtemberg à l'initiative du syndicat "IG Metall"; ils chercheraient en fait, par ce moyen inhabituel, à obtenir jusqu'à fin mars 1968 une prolongation des conventions qui viennent d'être dénoncées.

Belgique

Les mouvements sociaux dans la métallurgie

Deux importants mouvements de grève se sont terminés au début de juin.

Le plus ancien était en cours à Gand depuis presque trois mois: les 1.100 ouvriers des usines ARBED de Gentbrugge et Merelbeke ont repris le travail le 5 juin après avoir obtenu satisfaction pour leurs revendications. Ils exigeaient, notamment, que les syndicats soient consultés avant tout licenciement.

Le 2 juin, d'autre part, le travail a repris aux usines Germain-Anglo de La Croyère (région du Centre du Hainaut). Elles avaient été occupées à la mi-mai par les grévistes, qui protestaient contre la fermeture prochaine de l'entreprise, rendue nécessaire par le manque de rentabilité de celle-ci. Les travailleurs ont obtenu un ajournement des licenciements et des garanties de reclassement de la part de Fabrimétal (organisation patronale); le gouvernement s'est engagé, de son côté, à passer des commandes à cette entreprise si l'exploitation peut être poursuivie.

La presse belge a fait savoir à la fin du mois que l'assemblée concordataire a décidé de continuer la production, avec un effectif réduit à une centaine de personnes.

Une autre usine menacée de fermeture a, par ailleurs, été occupée par le personnel le 14 juin: il s'agit des "Laminoirs de l'Escaut", de Burcht (région d'Anvers), entreprise spécialisée dans le traitement de l'aluminium. Les 600 membres du personnel ont occupé les locaux à l'annonce de la fermeture de l'usine, prévue pour le 15 septembre prochain.

Le 21 juin, un accord est intervenu: une commission de reclassement a été créée, un fonds spécial pour les cas sociaux et le personnel difficile à replacer a été institué. La fermeture aura lieu à la date prévue.

Les problèmes soulevés par les fermetures d'usines ont été discutés tant à la Chambre des représentants qu'au Comité national d'expansion économique et sociale (1); le représentant de la FGTB qui siège au Comité, a particulièrement mis en évidence la nécessité d'instaurer dans tous les secteurs économiques un système de "sécurité d'existence", analogue à celui qui protège les travailleurs des secteurs CECA.

Le congrès des métallurgistes FGTB

Les 9-11 juin a eu lieu à Liège le 49e congrès de la Centrale des métallurgistes FGTB. Les résolutions finales ont notamment insisté sur la programmation régionale et nationale et sur la participation ouvrière à la gestion des entreprises; des revendications sociales traditionnelles (treizième mois, semaine de 40 heures, transport gratuit jusqu'au lieu du travail) ont été réaffirmées.

Colloque sur les problèmes de l'emploi à Liège

Le 24 mai, à l'initiative de plusieurs organisations publiques et privées, des personnalités appartenant à différentes sphères d'activité (universités, syndicats, offices de l'emploi) se sont réunies à Liège pour un colloque sur les problèmes de l'emploi dans cette région, où la situation du chômage est assez inquiétante.

Les participants ont particulièrement souligné la nécessité de mieux connaître et surveiller le marché de l'emploi (on devrait prévoir à cet effet un budget de la main-d'oeuvre, des programmes de formation professionnelle et une action visant à l'intégration des travailleurs étrangers).

(1) organe tripartite qui groupe le gouvernement et les partenaires sociaux

France

Journées d'étude sur la mobilité de la main-d'oeuvre

Organisées par les élèves de l'Ecole des hautes études commerciales de Lille (Nord), deux journées d'étude se sont déroulées dans cette ville sur le thème "La mobilité, facteur de plein emploi".

Après avoir distingué une "mobilité obligatoire" (causée par une récession) et une "mobilité volontaire" (provoquée par la création de nouvelles usines), les participants ont réaffirmé le rôle des mouvements de main-d'oeuvre dans la réalisation du plein emploi. L'école devrait, de son côté, préparer les Français aux changements d'emploi, qu'ils ne voient pas toujours d'un oeil favorable.

Augmentation du SMIG (1)

Le salaire minimum interprofessionnel garanti a été augmenté à partir du 1er juillet: il passe ainsi, au plus, à 2,15 FF/heure (pour la zone d'abattement 0 %).

Les organisations ouvrières ont renouvelé à cette occasion leurs critiques concernant tant le montant du SMIG que la procédure suivie pour le relèvement: la commission supérieure des conventions collectives n'aurait été consultée qu'après la prise de la décision par le gouvernement.

Un fonds national de grève créé par FO

Le comité confédéral national de FO, réuni les 20-21 mai à Epinal (Vosges), a décidé la création d'un fonds national de solidarité et de grève. Une caisse nationale de solidarité existe déjà auprès de la CFDT et de plusieurs fédérations adhérent à la CGT et à la CFTC.

(1) Voir notre Note d'information XI-9, septembre-octobre 1966

Colloque CFDT sur "la femme au travail"

La CFDT a organisé du 17 au 19 mai un colloque sur le thème "Femmes au travail, solutions pour aujourd'hui et pour demain".

Les débats ont porté sur les problèmes de formation, sur la situation de la femme dans l'entreprise et sur le rôle de la femme dans la cité; ils ont confirmé l'importance que le mouvement syndical attache aux problèmes du travail féminin.

Italie

Nouvelle loi pour la tutelle des jeunes au travail

Le Sénat a approuvé un projet de loi présenté par le gouvernement visant à améliorer la tutelle des jeunes au travail.

Cette loi concerne les jeunes gens ayant au maximum 18 ans (21 pour quelques cas spéciaux). L'âge minimum pour l'embauchage est fixé à 15 ans (14 dans l'agriculture et les services domestiques); il est porté à 16 ans pour les adolescents et 18 pour les adolescentes quand il s'agit de travaux lourds, dangereux ou malsains.

Le travail de nuit est interdit; le congé annuel est fixé à 30 jours par an pour les jeunes de moins de 16 ans et à 20 jours pour ceux qui dépassent cet âge.

Le projet de loi doit maintenant être approuvé par la Chambre des députés.

Le point de l'actualité sur l'unité syndicale

Un communiqué a été publié, le 6 juin, en conclusion des pourparlers qui ont eu lieu entre CGIL, CISL et UIL sur l'unité syndicale.

(1) Voir notre Note d'information XII-4, mars-avril 1967

Les trois confédérations, après avoir rappelé les problèmes déjà discutés, constatent l'amélioration intervenue dans leurs relations, ce qui permettra de mettre en oeuvre des moyens accrus de consultation réciproque: les divergences qui subsistent sont cependant de nature à ne pas permettre une unification immédiate.

Le dialogue sera repris après un temps de réflexion.

Les problèmes posés par l'unification des syndicats ont aussi fait l'objet des travaux de l'assemblée des cadres de la CISL (Montecatini, 15-17 juin). La résolution finale constate qu'il n'y a pas, à présent, de perspectives concrètes permettant d'unifier les syndicats, mais qu'il faut persister dans la voie de la confrontation des politiques des différentes organisations, de façon à parvenir, chaque fois qu'il y aura convergence sur le fond, à des formes d'unité d'action.

Auto-discipline du droit de grève des cheminots

Dans tous les pays, le droit de grève des travailleurs des services publics est discuté, souvent contesté, parfois limité ou même inexistant.

En Italie, la liberté de grève est garantie à tous les travailleurs par l'article 40 de la Constitution, qui prévoit toutefois qu'une loi puisse édicter les modalités en vue de l'exercice de ce droit.

Des lois de ce genre font cependant défaut jusqu'à présent. Etant donné la situation, les cheminots des syndicats CGIL, CISL et UIL ont décidé d'établir eux-mêmes les règles qu'ils suivent en cas de grève. Celles-ci prévoient des délais de préavis, des modalités d'exécution, etc. et définissent les "cas de grève" (p. ex. rupture ou refus de négociations, décision unilatérale de l'employeur tendant à rabaisser le niveau des conditions de travail).

Luxembourg

Convention Luxembourg-Suisse

Une convention en matière de sécurité sociale a été signée le 3 juin entre le Luxembourg et la Suisse.

Basée sur le principe de l'égalité de traitement pour tous les travailleurs, cette convention s'applique à l'assurance-maladie, vieillesse et survivants, à l'assurance accidents et aux allocations familiales.

Une fois ratifié, ce nouveau texte remplacera l'accord antérieur qui date de 1955.

Pays-Bas

L'organe intersyndical prend position

L'organe intersyndical de consultation (overlegorgaan van de vakcentrales) a exprimé sa sérieuse inquiétude devant la détérioration de l'emploi aux Pays-Bas.

Il propose, pour remédier à la situation, de créer un Conseil de l'emploi, où coopéreraient les pouvoirs publics et les organisations professionnelles, en vue de promouvoir une véritable politique cohérente dans ce domaine.

Vers la fusion de deux organisations patronales ?

Les associations catholique (NKWV) et protestante (VPCW) d'employeurs néerlandais mettront en place une structure fédérale commune qui fonctionnera à partir du 1er septembre 1967 si les assemblées générales des deux parties intéressées s'en déclarent d'accord.

Les observateurs voient dans ce projet le signe avant-coureur d'une fusion qui pourrait se réaliser ultérieurement entre les deux organisations patronales confessionnelles.

MANIFESTATIONS SUR LE PLAN EUROPEEN

Un colloque CECA sur la structure et la formation du personnel dans les exploitations houillères mécanisées a été organisé par la Haute Autorité le 27 juin à Luxembourg.

Il avait pour but de recueillir les réflexions d'une quarantaine d'experts des pays de la Communauté à propos des résultats des enquêtes réalisées par la Haute Autorité depuis 1963 dans les différents bassins charbonniers. Ces enquêtes portaient sur les incidences de l'évolution technique sur la structure, la qualification et la formation du personnel occupé dans les exploitations les plus modernes.

Premières bourses d'étude octroyées par la Fondation P. FINET

Suite à l'avis publié par elle le 18 mars 1967 au Journal officiel des Communautés européennes (1), la Fondation P. Finet a reçu un certain nombre de demandes.

Comme on le sait, la Fondation a pour but d'apporter, sous la forme de bourses d'étude, une aide financière aux orphelins de travailleurs des industries CECA décédés dans un accident du travail ou à la suite d'une maladie professionnelle.

Le Conseil d'administration de la Fondation, réuni le 27 juin dernier, a accordé une première série d'une dizaine de bourses. D'autres demandes, encore à l'étude, feront l'objet de décisions ultérieures.

(1) Voir notre Note d'information XII-4, mars-avril 1967

Le congrès des métallurgistes catholiques néerlandais

Au cours du congrès du syndicat catholique des métallurgistes, qui s'est tenu à Utrecht les 29 et 30 mai derniers, on a longuement évoqué les problèmes liés à la poursuite de l'oeuvre d'intégration européenne.

Les participants ont insisté sur la nécessité d'une collaboration étroite entre syndicats au niveau européen et ont préconisé la création en commun d'une fondation qui constituerait le support d'un véritable secrétariat syndical pour les affaires européennes, tant économiques que sociales.

Les mineurs et les métallurgistes CISL devant la fusion des exécutifs européens

L'Intersyndicale des mineurs et métallurgistes CISL a publié un communiqué à l'occasion de la fusion des exécutifs européens (devenue effective le 1er juillet 1967).

Elle réaffirme solennellement son attachement à l'esprit du traité de Paris et exige de la nouvelle Commission unique que soient sauvegardés et maintenus les moyens financiers autonomes, les procédures de consultation et de participation des travailleurs à tous les niveaux communautaires.

La continuité de l'action menée par la CECA dans le domaine social a été spécialement réclamée.

Le congrès de l'Association internationale des mineurs

Le 40e congrès de l'internationale des mineurs CISL a élu le 27 mai à Hambourg M. W. Arendt à la présidence de cette organisation.

M. Arendt qui est président du syndicat "IG Bergbau-Energie" succède ainsi à M. Gutermuth, atteint par la limite d'âge.

Comme on le sait, l'internationale regroupe sur le plan mondial 36 organisations ouvrières appartenant à 32 pays différents et comptant au total 1,9 million de membres.

Une commission germano-néerlandaise pour l'aménagement des territoires frontaliers

Une commission mixte créée par les gouvernements allemand et néerlandais a commencé son travail à Bonn vers la mi-juin. Elle a reçu pour mission d'élaborer des plans régionaux de développement pour les territoires qui bordent la frontière commune aux deux pays, de coordonner les enquêtes sur les structures socio-économiques et de tracer un cadre d'ensemble aux divers projets d'implantation industrielle dans ces territoires.

Réunion CISL-TUC (1)

Une première réunion officielle entre les syndicats adhérant à la CISL et les Trade-Unions britanniques a eu lieu le 19 mai à Bruxelles.

Le secrétaire général des Trade-Unions, M. Woodcock, a demandé aux syndicats de la CEE d'appuyer la demande anglaise d'adhésion à la Communauté. Il a reçu de ceux-ci une réponse positive.

La 51ème Conférence internationale du travail

La 51ème conférence internationale du travail (2) a commencé ses travaux le 7 juin à Genève. A son ordre du jour ont figuré notamment:

- l'avenir des travailleurs manuels face à l'automatisation;
- les problèmes de la main-d'oeuvre agricole;
- le rôle de l'Organisation internationale du travail dans l'industrialisation des pays en voie de développement.

Les travaux de la Conférence, à laquelle participaient les représentants de 119 pays, se sont poursuivis jusqu'au 29 juin.

1) Voir notre Note d'information XII-5, avril-mai 1967

2) Cet organe de l'Organisation internationale du travail (OIT) est formé des représentants des gouvernements, des travailleurs et des employeurs.

READAPTATION et RECONVERSION,
sujets vedettes d'un film
réalisé à l'initiative de la Communauté

A l'initiative du Service commun de presse et d'information des Communautés européennes, un film en couleurs (35 mm) d'une durée de 50 minutes environ a été réalisé par une équipe européenne de cinéastes dirigés par le metteur en scène Michel Alexandre.

Sous le titre évocateur "Une porte s'ouvre", il vise à informer l'opinion publique sur les moyens mis en oeuvre conjointement par les gouvernements et les Communautés européennes afin de faciliter la réadaptation des travailleurs et la reconversion des activités industrielles dans les bassins charbonniers et sidérurgiques de nos six pays.

Ce film documentaire, remarquable par la qualité de l'image, du son et du scénario, est prêt à être diffusé dans ses versions allemande et française. Les versions italienne, néerlandaise et anglaise se trouvent en voie de mise au point définitive.



CORRIGENDUM à la page 14

Pays-Bas

Diminution de la durée du travail

il y a lieu de lire:

A partir du 1er juillet 1967, la durée hebdomadaire du travail est réduite, sans perte de salaire, de 45 à 43 3/4 heures dans la sidérurgie comme dans l'ensemble de l'industrie métallurgique néerlandaise.

A partir de la même date, les ouvriers et les employés de l'industrie sidérurgique sont tous rémunérés sur base mensuelle.
